

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Présents : Marc GARROCCQ – Daniel GAROBY - Nathalie LAMERE – Jean-Michel DUZER – Stéphanie BAECKE - Jean GRASPAIL – Sylvie DONADELLO – Annick NEBOUT – Richard DURAND – Bernard SOLANET – Jean-Paul FRANCOIS

Par pouvoir : Alain BASSI à Marc GARROCCQ

Absents : Pierre TOROND – Emmanuelle PEYREGNE - Christophe BONNET

Secrétaire de séance : Stéphanie BAECKE

Ordre du jour :

- 1 – Approbation des comptes administratifs 2018
- 2 - Approbation des comptes de gestion 2018
- 3 - Affectation des résultats
- 4 - Attribution des subventions aux associations
- 5 - Taux des taxes locales pour 2019
- 6 - Approbation du budget général et des budgets annexes 2019
- 7 - Redevance assainissement au titre de 2019
- 8 – Demande de subvention au titre du FAR pour réalisation d'un parking
- 9 - Questions diverses

1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

M. GAROBY Daniel, désigné président de séance et rapporteur du budget, présente les comptes administratifs de l'exercice 2018, lesquels se résument ainsi :

Compte administratif principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	463 822.47 €	489 813.63 €
Recettes	574 164.76 €	655 053.26 €
Restes à réaliser		140 000.00 €
Résultat de clôture (excédent)	110 342.29 €	165 239.63 €
Résultat de clôture (déficit)		

Compte administratif de la Caisse des Ecoles :

Dépenses : 4 250.09 €

Recettes : 6 106.15€

Excédent de clôture : 1 856.06 €

Compte administratif du Cabinet Médical :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 050.96 €	2 356.00 €
Recettes	13 577.09 €	28 621.42 €
Résultat de clôture (excédent)	8 526.13 €	26 265.42 €
Résultat de clôture (déficit)		

Compte administratif du service d'assainissement :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 1273.91 €	200.74 €
Recettes	67 003.27 €	9 899.66 €
Résultat de clôture (excédent)	55 729.36 €	9 699.66 €
Résultat de clôture (déficit)		

Les comptes administratifs de l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal :

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recettes) : 165 239.63 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 110 342.29 €
- Restes à réaliser en dépenses : 140 000.00 €

Budget de la Caisse des Ecoles :

- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recette) : 1 856.06 €

Budget du Cabinet médical :

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recettes) : 26 265.42€
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 8 526.13 €

Budget du service d'assainissement :

- Report de l'excédent d'investissement (compte 001 en recette) : 9 699.66 €
- Report de l'excédent de fonctionnement (compte 002 en recette) : 55 729.36 €

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année, de déterminer le montant alloué aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes pour un montant total de 5 630 € :

- Anciens Combattants : 150 €
- Club Pêche : 100 €
- Bouge à Bours : 250 €
- Prévention Routière : 50 €
- Comité d'Animation : 2500 € (si besoin)
- Pétanque Boursoise : 230 €
- Les Flagadas : 200 €
- Les Petits Boursois : 250 €
- La maison Bleue : 250 €
- La Banque Alimentaire : 150 €
- Ka'Danse : 300 €
- Club Canin Agility : 250€
- Carpe 65 : 100 €
- USBB Tennis-Volley : 250 €
- Syndicat de l'Ailhet : 600 €

5 - TAUX DES IMPOTS LOCAUX

M. le maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes communales, mais il faut garder à l'esprit que les bases augmenteront quand même, comme chaque année, eu égard à l'inflation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le maire.

Les taux d'imposition pour l'année 2019 restent donc fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 14.94 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 48.70 %

6 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Les budgets primitifs de l'année 2019 sont votés à l'unanimité, ils se décomposent comme suit :

Budget principal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	559 655.00 €	339 600.00 €
Recettes	449 313.00 €	314 360.00 €
Restes à réaliser		140 000.00 €
Excédent reporté	110 342.00 €	165 240.00 €

Budget de la Caisse des Ecoles :

- Dépenses : 7 156.00 €
- Recettes : 5 300.00 €
- Excédent reporté : 1 856.00 €

Budget du Cabinet médical :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	15 442.00 €	31 259.00 €
Recettes	6 916.00 €	4 994.00 €
Excédent reporté	8 526.00 €	26 265.00 €

Budget du service d'Assainissement :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	68 130.00 €	25 200.00 €
Recettes	12 400.00 €	15 500.00 €
Excédent reporté	55 730.00 €	9 700.00 €

7 – REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu, comme chaque année, de fixer les redevances d'assainissement que la commune doit appliquer pour l'année en cours en concordance avec la commune d'Orleix.

Etant donné que la commune d'Orleix n'a pas augmenté le tarif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, pour l'année 2019, les mêmes tarifs soit :

- 55 € TTC : prime fixe pour usage du réseau assainissement pour les lotissements « Lahitte », « Clair Logis », « Le bosquet des grives » et « le hameau du Bosc ».
- 1.20 € TTC/m³ : prime variable sur la base de 1m³ avec un minimum de 30 m³, selon le relevé des consommations d'eau de l'année précédente communiqué par Adour Coteaux pour tous les foyers raccordés au réseau collectif.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAR

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer le revêtement de la voirie et du parking devant les commerces en centre village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation et le financement de cette opération pour un montant prévisionnel de 22 857.50 € et sollicite l'attribution d'une aide auprès du département au titre du FAR.

Fin de la séance à 22H00